

UNIVERSITES ET FORMATIONS AU SOCIAL : UNE NOUVELLE DONNE EN FRANCE ?

Marc FOURDRIGNIER

Sociologue. Maître de Conférences, Centre de Recherche (EA 3313) Analyse et Evaluation des Professionnalisations (AEP), Université de Reims Champagne-Ardenne, France.
marc.fourdrignier@univ-reims.fr

I-	D'une relation impensable à une relation complexe	2
A-	Une relation impensable (jusqu'en 1982)	2
1.	La construction et le développement de l'université à la française.....	2
2.	Le choix d'un modèle de professionnalisation.....	3
B-	Une complémentarité partielle (1982-1999)	4
C-	Une relation complète et complexe (depuis 1999).	5
1-	La professionnalisation à l'université et l'harmonisation européenne.....	5
2-	Les transformations du champ social	6
II-	De nouveaux enjeux pour la formation des intervenants sociaux	7
A.	Les professionnalisations des métiers de l'intervention sociale	7
B.	Régionalisation et territorialisation.....	9
C.	Parcours et trajectoires	10
D.	D'autres enjeux ?	10
	Bibliographie	11
	Textes de référence.....	12

Historiquement, dans le cas de la France¹ et contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, l'Université n'occupe pas une place centrale dans le dispositif des formations du social. Comme le dit Maria VASCONCELLOS (2006) « dans ce secteur d'activité les dispositifs de formation sont jalousement encadrés par la profession elle-même, tentant ainsi de s'éloigner de toute idée de cursus universitaire ». Mais progressivement cette situation est en train de changer, et dans ce sens cela pourrait constituer une nouvelle donne. C'est du moins l'hypothèse que je souhaiterais examiner : de manière croissante les universités contribuent à la professionnalisation des intervenants sociaux. D'une autre manière on peut dire qu'une relation hier impensable est aujourd'hui en train de se développer, ce qui amène de nouveaux enjeux dans le champ de la formation des intervenants sociaux.

¹ - Cette intervention se centre sur la situation française. Pour une approche comparative récente lire JOVELIN, E. (2006). L'enseignement du travail social en Europe. Informations, sociales, n° 135, 120-129.

Pour ce faire deux points seront développés. Dans un premier temps il s'agira de montrer à partir d'une double approche socio-historique, l'une centrée sur l'université française et l'autre sur le secteur social, comment cette relation a pu se construire récemment. Dans un second temps il s'agira de présenter les principaux enjeux que cette mutation amène au regard des formations sociales et plus largement du champ de l'intervention sociale.

I- D'une relation impensable à une relation complexe

Pour éviter la polémique et le parti pris il est important ici de se donner des repères, notamment socio-historiques, non pas tant pour faire de l'histoire mais pour montrer les raisons qui ont amené à la situation française, sachant qu'elles peuvent encore être présentes objectivement ou dans les représentations des uns et des autres. Il est aussi nécessaire d'éviter tout particularisme du social. En effet le dualisme écoles/universités est une caractéristique structurelle et historique de l'enseignement supérieur en France. Il ne peut être compris sans « tenir compte des raisons qui ont amené à l'existence de deux secteurs distincts et étanches » (VASCONCELLOS, 2006). Pour ce qui nous concerne on peut dire que trois périodes se sont succédées.

A- Une relation impensable (jusqu'en 1982)

De la création de l'université française à 1982 on peut dire que la relation Université / formations au social est impensable. A cela trois raisons. La première est la plus évidente : les formations au social n'ont pas toujours existé et ne relèvent pas toutes de l'enseignement supérieur². Il faudra attendre les années 1960 pour que ce secteur se développe pleinement. Partant de là deux autres raisons vont se renforcer : la construction et le développement de l'université à la française d'un côté et la choix d'un modèle de professionnalisation de l'autre.

1. La construction et le développement de l'université à la française

Il va de soi pour soi, pour tout le monde que l'Université existe de longue date en France. Les spécialistes de la question mettent cette idée en doute : « il peut sembler paradoxal de soutenir qu'un pays qui compte près d'un million et demi d'étudiants inscrits dans des formations universitaires n'a pas d'Université ». Ce l'est moins si l'on considère que l'enseignement universitaire français au cours du XIX^e siècle et pendant la plus grande partie du XX^e siècle s'est développé au sein de facultés, c'est-à-dire au sein de structures mono disciplinaires

² - Même si les plus anciennes sont de niveau III (bac + 2)

n'entretenant pas de relations les unes avec les autres » (MUSSELIN, 2001). La « République des facultés prend une forme achevée à la fin du XIX^e siècle et se maintient quasiment à l'identique jusqu'en 1968 ». Ce modèle se caractérise par :

- une distinction entre les facultés de droit et de médecine qui forment « ceux qui se destinent à ces professions » et les autres facultés ;
- des disciplines structurées en « filières hiérarchisées, centralisées et cloisonnées ». On parlera même d'une « fragmentation verticale de la communauté universitaire » ;
- l'importance du rôle des doyens des facultés, à qui appartient le pouvoir réel.

Ce modèle sera remis en cause – il n'est pas encore complètement disparu- à la fin des années 60, mais effectivement modifié à la fin des années 80 : « Le processus qui a permis cette mutation a été amorcé par la loi d'orientation de 1968, mais il n'a connu son envol qu'à partir de 1988, quand le ministère est passé de modes de pilotage centrés sur les disciplines (et donc sur les anciennes facultés) à des modes de pilotage centrés sur les universités (et donc sur les établissements) » (MUSSELIN, 2001).

2. Le choix d'un modèle de professionnalisation

En France va se construire, à partir des années 60, un modèle français de professionnalisation du social. Il a les caractéristiques suivantes (FOURDRIGNIER, 2000 a).

- l'exercice de l'activité salariée suppose une formation préalable, même si des exceptions ont cours dans le champ de l'animation ou de l'éducation spécialisée.
- cette formation préalable est définie par l'Etat qui garantit la qualification obtenue en délivrant des titres nationaux, pour la plupart des diplômés d'Etat.
- la mise en oeuvre de ces formations a une quadruple caractéristique : elle ne se fait pas dans le giron de l'Education Nationale ; elle est pilotée, à partir de 1970, par la Direction de l'Action Sociale (D.A.S.). Elle est réalisée, en grande majorité par le secteur privé associatif, souvent lié aux grandes associations du secteur social. Elle se construit sur le modèle de la formation professionnelle, affirmant le rôle central de l'alternance dans la construction de la qualification.
- dans la terminologie de l'époque va se constituer une forme d'équation selon laquelle : le diplôme d'état fait accéder à une profession, qui elle-même fait accéder à un métier. Dans cette perspective dire de quelqu'un qu'il est éducateur spécialisé ou assistant de service social c'est en même temps dire qu'il a le diplôme d'Etat, qu'il appartient à la

profession et qu'il exerce le métier. Profession et métier sont alors employés comme synonymes, ce que l'on retrouve chez les auteurs qui se sont intéressés à ces professions.

- vont alors se constituer ce que certains auteurs appellent des quasi-professions ou des semi professions, en référence au type idéal de la profession dans la sociologie américaine qui est censée mobiliser une formation longue, théorique et pratique (scientifique et appliquée) prestigieuse et morale (code de déontologie) et une identité professionnelle reconnue valorisée fondée non sur la réussite économique mais sur le désintéressement de vrais professionnels. (DUBAR, 2001)
- cette triple appartenance (diplôme d'Etat/profession/métier) est alors génératrice d'une identité professionnelle, voire dans certains cas d'une certaine forme de corps professionnel avec les éventuelles manifestations de corporatisme.
- ces titres vont être reconnus par les employeurs publics ou privés. Dans ce dernier cas ce seront les conventions collectives nationales de travail (C.C.N.T.) qui vont venir légitimer en termes salarial, et de carrière, ces qualifications.

Dans ce double contexte les deux systèmes fonctionnent en parallèle et la relation n'est pas pensée. Mais cela ne va pas durer ...

B- Une complémentarité partielle (1982-1999)

Des premiers changements vont apparaître au début des années 80. La complémentarité devient visible dans le champ des formations supérieures. En effet dès 1978³ le ministre de la santé et de la famille (intitulé de l'époque) crée un diplôme supérieur en travail social qui vient compléter les diplômes d'Etat existant. Quatre ans plus tard une circulaire vient préciser les conditions de mise en place de ce diplôme. On découvre alors que « la mise en place du DSTS s'articule avec les formations supérieures déjà existantes et notamment avec les maîtrises de sciences sociales conventionnées par le ministère de la solidarité nationale ». En 1985 une nouvelle circulaire affirme cette fois que « tout le dispositif s'est construit sur une coopération entre centres universitaires et centres professionnels. Chaque centre, pour être agréé, signe une convention avec un centre professionnel s'il est universitaire ou avec une université s'il est professionnel ». Dernière étape, en 1998 quand il s'agira de réformer le DSTS le nouveau décret sera signé par les deux ministères concernés.

³ - Voir en annexe les principaux textes dont il est ici question.

On dispose alors d'une complémentarité formalisée et limitée à ce seul diplôme. On contient donc la relation, sachant qu'on l'utilise là où la légitimité universitaire peut sembler la plus utile, notamment pour former les cadres des centres de formation⁴. Cette ouverture a été facilitée par une transformation (relative) de l'université et notamment l'ouverture à la formation continue⁵. Cela permettra à certains endroits de contenir les travailleurs sociaux dans un espace marginalisé au sein des universités (les services de formation continue). De manière plus informelle des enseignants universitaires peuvent être sollicités par les centres de formation en travail social, notamment dans les apports disciplinaires. De plus ce domaine d'activités constitue un débouché possible pour les docteurs n'ayant pu trouver place à l'université ou dans les centres de recherche. Ceci sera renforcé par l'apparition en 1986, dans le décret relatif à la création des IRTS, de la recherche comme l'une des missions de ces instituts : des recrutements ou des collaborations vont alors apparaître nécessaires.

C- Une relation complète et complexe (depuis 1999).

Dans le courant des années 90 plusieurs transformations vont affecter autant l'université que le champ du social. Cela va alors donner lieu à une relation complète et complexe.

1- La professionnalisation à l'université et l'harmonisation européenne

Deux événements connus, que nous rappellerons brièvement, vont venir modifier la donne à la fin des années 90. C'est d'abord l'accélération du processus de professionnalisation ; c'est ensuite l'harmonisation européenne. La professionnalisation, ou de manière plus réaliste les formations à visée professionnelle, n'est pas nouvelle à l'université, elle a pris la forme des IUT notamment. Elle s'accélère. La création de la licence professionnelle en 1999 en est le meilleur exemple. Elle est présentée comme « un cursus spécifique à bac + 3 formant à des nouvelles qualifications, ouvert en formation initiale et continue et construit sur des partenariats de type nouveau entre établissements d'enseignement supérieur et monde professionnel ». Elle vise à répondre à la diversité des attentes notamment des professions, des étudiants, qui pour une bonne part souhaitent prolonger leur cursus bac +2, et des universités dans leur démarche de professionnalisation⁶. La direction de l'action sociale devra reconnaître quelques mois plus tard que « cette démarche peut représenter une

⁴ - En effet la possession d'un diplôme bac + 4 est alors requise pour les recrutements des formateurs en travail social.

⁵ - Cela se traduira notamment par un accord DAS/DESUP de 1984 et un texte officiel de l'enseignement supérieur sur l'organisation de la formation continue dans les universités

⁶ - Rapport de présentation relatif à la licence professionnelle. BO Education nationale n° 44 du 9 décembre 1999.

opportunité de qualification pour des intervenants sociaux » tout en précisant qu' « il convient que les licences professionnelles se construisent en cohérence et en complémentarité avec les formations et les diplômes du travail social »⁷.

En parallèle va se construire l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'harmonisation du système Licence Master Doctorat.

2- Les transformations du champ social

Depuis le courant des années 80 le champ social a connu une recomposition du travail social et une nouvelle structuration de l'intervention sociale (FOURDRIGNIER, 1998 ; CHOPART, 2000). Cela s'est traduit notamment par l'apparition de la notion d'intervention sociale, plus large que celle de travail social, par la multiplication des lieux d'intervention, « le social est partout » comme l'a dit Jacques ION et par l'apparition de nouvelles catégories d'intervenants sociaux aux côtés des travailleurs sociaux qui restent très présents. Il y a donc une logique d'élargissement et de diversification et non pas une logique de substitution. Dans le même temps le social va découvrir la logique entrepreneuriale et va tenter d'introduire de nouveaux mode de management, notamment des ressources humaines . Il va aussi découvrir que la précarité n'est pas l'apanage des seuls usagers et que par suite les intervenants sociaux, du moins certains, peuvent aussi connaître la précarité.

Toutes ces transformations font que la situation ne peut plus rester la même que dans la période précédente. On peut dire que cela remet notamment en cause un certain monopole des professions sociales. En d'autres termes on passe d'un marché fermé à un marché semi-ouvert, sachant que le paysage est très contrasté selon que l'on parle de la fonction publique territoriale, du secteur privé sous convention collective canonique ou sous convention collective récente. L'heure est ici comme ailleurs à l'émergence d'un « grand marché » (FOURDRIGNIER, 2000b) et au développement d'une forme de concurrence. Par exemple on peut voir aujourd'hui dans des recrutements de chargé d'insertion se présenter aussi bien un éducateur spécialisé, un titulaire d'une licence professionnelle métiers de l'insertion et de l'accompagnement social, un conseiller d'insertion professionnelle diplômé par l'AFPA, voire un titulaire d'un diplôme du CNAM.

⁷ - Lettre DAS/TS1 du 24 mars 2000 relative à la licence professionnelle.

Cela veut donc dire que nous en sommes aujourd'hui à une relation complète et complexe qui ne se limite plus aux seuls postes d'encadrement. La relation et les frictions se déclinent aujourd'hui dans quatre domaines :

- celui des formations initiales du travail qui reste au niveau bac +2 et pour lesquelles des rapprochements avec des formations universitaires du type licences sanitaires et sociales pourraient se faire de manière plus importante ;
- celui des licences professionnelles qui peuvent venir concurrencer les diplômes du travail social ;
- celui des formations supérieures, en lien avec les masters2 professionnels. On est là a priori dans la complémentarité, notamment pour le nouveau diplôme d'Etat d'ingénierie sociale ;
- celui de la recherche.

Ces relations possibles ne concernent cependant pas toutes les universités et tous les centres de formation en travail social. Il serait nécessaire d'incorporer ici tant les paramètres propres aux cultures locales qu'aux dimensions interpersonnelles, notamment liées aux parcours de certains universitaires et formateurs. Partant de là quels sont les principaux enjeux liés à cette nouvelle situation ?

II- De nouveaux enjeux pour la formation des intervenants sociaux

Cette relation entre les universités et les formations sociales est aujourd'hui une réalité. Quels en sont les principaux enjeux ? Le premier porte sur le mode de professionnalisation ; le second sur la régionalisation et la territorialisation ; le troisième sur les parcours et les trajectoires ; le quatrième sur les autres acteurs.

A. Les professionnalisations des métiers de l'intervention sociale

Il faut tout d'abord tenter de clarifier le processus de professionnalisation. A quoi est censé mener ce processus ? A une profession ? Encore faut-il préciser ce que l'on entend derrière ce terme polysémique. Claude DUBAR propose de distinguer quatre sens :

- la profession c'est la déclaration, la profession de foi ; c'est aussi l'action de déclarer hautement ses opinions ou croyances.
- La profession c'est l'emploi, l'occupation par laquelle on gagne sa vie ; c'est donc l'activité rémunérée.

- La profession c'est le métier. C'est alors l'ensemble des personnes exerçant un même métier. Profession n'est pas très loin de corporation ou de groupe professionnel désignant l'ensemble de ceux qui ont le même nom de métier ou le même statut professionnel.
- La profession c'est la fonction occupée au sein d'une organisation ; elle est liée à l'organigramme et aux organisations.

Cela permet alors de distinguer trois processus distincts de professionnalisation :

Sens de Profession	Dénomination du processus	Définition du processus
Emploi	Salarisation	Activité ou occupation qui fait l'objet d'une reconnaissance et qui devient un emploi. La professionnalisation est alors la constitution ou l'autonomisation progressive d'une activité qui se distingue du bénévolat, du militantisme, du travail domestique, du travail noir...
Métier (profession sociale)	Construction d'une qualification	Constitution d'un corps, d'un groupe professionnel qui s'autonomise et s'identifie à travers une même dénomination, même si celle-ci ne dit pas pour autant ce que les gens font. L'Etat peut jouer un rôle important dans ce processus, comme garant de la qualification.
Fonction	Construction de compétences	Constitution d'un ensemble d'activités en un tout autonome qui va devenir un métier ⁸ . Il y a là un travail de déconstruction/reconstruction, voire de division du travail, à partir de fonctions déjà existantes. Pour réaliser cet ensemble d'activités des compétences particulières vont être nécessaires.

Sur cette base on peut distinguer les modes de professionnalisation utilisés par les uns et par les autres. Dans le champ du travail social on est classiquement dans la construction d'une qualification. Néanmoins les derniers textes officiels, notamment dans les réformes des diplômes, en lien avec la mise en place des procédures de validation d'acquis mettent en avant la construction de compétences. Mais cette référence est ambiguë car on pose d'entrée de jeu qu'à une profession, celle d'assistant de service social par exemple, on peut associer un référentiel métier et un référentiel de compétences. Or la profession est aujourd'hui associée à une multiplicité de métiers qui vont mobiliser chacun des compétences particulières. Certes on peut poser que certaines sont communes mais pas toutes. Nous sommes donc là dans une professionnalisation d'un nouveau type. Dans le champ universitaire la référence à la profession n'est pas présente ; elle vise alors à construire une formation en référence à un ensemble homogène de métier : par exemple : les métiers de l'insertion professionnelle ou les

métiers de l'urgence sociale ou les métiers de l'éducation pour la santé. Dans ce sens les professionnalisations se distinguent.

Au-delà des modèles il faudrait aussi réfléchir aux conditions requises pour que les professionnalisations puissent se faire ; trois sont particulièrement vitales :

- la construction des apports disciplinaires en référence aux métiers et non pas en soi ;
- le dépassement de l'alternance temporelle et juxtapositive pour aller vers une véritable formation expérientielle (FOURDRIGNIER, 2006) ;
- l'association et l'implication des professionnels dans le processus de formation.

Dans chacun des deux systèmes de formation les acquis, les expériences et les freins ne sont pas de même nature mais les conditions requises sont les mêmes. Du côté de l'université le choix des intervenants -et non pas des enseignants- et l'organisation de la formation sont deux des obstacles majeurs.

B. Régionalisation et territorialisation

Les centres de formation en travail social sont aujourd'hui sous la tutelle des régions. Les universités, sans préjuger des réformes en cours, sont également amenées à être de plus en plus en interaction avec les instances régionales.

Trois points sont à souligner :

- dans quelle mesure les centres de formation en travail social et les universités sont en mesure de peser en commun dans la définition des orientations régionales, notamment dans le cadre des schémas régionaux des formations sanitaires et sociales ? L'exemple breton montre que les alliances se sont arrêtées aux portes des universités. Pourtant des démarches sont aujourd'hui en cours pour les formations sanitaires (notamment l'articulation du nouveau diplôme d'état d'infirmier avec des licences.
- Quelle stratégie face aux demandes régionales ? La crainte des centres de formation est d'avoir des diplômes « régionaux ». Les universités connaissent cela de longue date, par les diplômes d'université. Ceux-ci doivent garder leur dimension expérimentale en vue d'une inscription dans des diplômes nationaux. C'est pour nous le cas pour un diplôme d'université : conseillers missions locales.
- Les préoccupations d'occupation du territoire sont très présentes dans les conseils régionaux. Les centres de formation sont parfois, comme les universités, très centralisés. Quelle stratégie territoriale commune est-il possible d'élaborer ?

C. Parcours et trajectoires

La question des parcours et des trajectoires nous concerne également les uns et les autres. Nous devons faire face à une diversification de ces parcours : le temps du tout le monde rentre en même temps et suit le même cursus est révolu. Néanmoins jusqu'où sommes nous prêts à aller ? Jusqu'à l'individualisation totale comme cela semble possible dans certains parcours de validation d'acquis ? Il est important ici de réaffirmer la dimension collective de la formation, où qu'elle se fasse. Il est important également de voir ce sur quoi débouchent les parcours. La concurrence entre le titre et le niveau pour définir la qualification est de plus en plus vive. Très récemment un décret est venu définir la qualification requise pour certaines catégories de directeurs : « être titulaire d'une certification de niveau I enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ».

Ensuite vient la question des trajectoires professionnelles et notamment celle de la circulation ou de la mobilité professionnelle. La reconnaissance de l'expérience est aujourd'hui un plus. Cela peut palier, dans certains cas la non reconnaissance des niveaux. Mais il sera nécessaire de trouver une stratégie face à la non reconnaissance des diplômes d'Etat à bac + 3. Certains de nos voisins ont aujourd'hui la reconnaissance du bachelor avec des passerelles possibles entre hautes écoles et universités et réciproquement.

D. D'autres enjeux ?

Pour terminer on peut évoquer d'autres enjeux. Celui de la recherche n'est pas le moindre, même si les logiques actuelles de restructuration de la recherche universitaire ne plaident pas pour une visibilité de la recherche sur le social. On peut aussi évoquer une question émergente, celle de la professionnalisation des bénévoles. Cette formule, certes paradoxale, pose bien le dilemme de la professionnalisation par les compétences, sans professionnalisation par la salarisation .

Pour conclure, et au-delà des questions organisationnelles et pédagogiques on peut se demander si la définition de stratégies communes n'est pas vitale. Il n'est plus temps d'opposer les disciplines au terrain, le travail social à l'intervention sociale, la théorie à la pratique... Les questions sont ailleurs : la concurrence : rentre-t-on les uns et les autres dans une logique néolibérale de la concurrence et du grand marché ? Ou tente t-on de trouver et des formes d'organisation collective et des accords sur une philosophie partagée ?

Bibliographie

- BOUQUET, B. (2005). (Brigitte).- Les enjeux du travail social. *Vie Sociale*, 2, 9-34.
- CHAUVIERE, M. (2004). (Michel).- Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée. Dunod, 304p.
- CHOPART, JN. (Dir). (2000). - Les mutations du travail social. Dunod.
- DE MONTALEMBERT, M. (2006) Une reconfiguration (en cours) de la formation. Entre écoles et universités. *Informations sociales*, 135, octobre, 72-80
- EMPAN. (2005). La formation en questions. 56.
- FELOUZIS, G. (2003). Les mutations actuelles de l'université. PUF.
- FOURDRIGNIER, M. (2006). Alternance et professionnalisation. Le cas des métiers du social. *Forum l'esprit de l'innovation II*, colloque international « connaissance ou finance, l'innovation », Dunkerque, 26-30 septembre. (A paraître)
- FOURDRIGNIER, M. (2000 a) La professionnalisation, un mode d'accès aux métiers de l'intervention sociale, *Revue "Les politiques sociales"*, n° 1 & 2, 2000, p 35-48.
- FOURDRIGNIER, M. (2000 b) Formations et interventions sociales : le grand marché. Journées d'étude « des professions du social aux métiers de l'intervention sociale », Rouen, 24 mai.
- FOURDRIGNIER, M. (2000 c) Les métiers du domicile in CHOPART (Jean-Noël). Les mutations du travail social. Dunod .
- FOURDRIGNIER, M. (1998) Recompositions du travail social et structurations de l'intervention sociale. Programme « Observer les emplois et les qualifications de l'intervention sociale ». Rapport final, D.I.V., 268 p (en collaboration avec C.BON et C.HOURIEZ).
- ION, J. (Dir). (2005). *Le travail social en débat(s)*.- La Découverte, alternatives sociales, 268 p.
- MAILLARD, D. VENEAU, P. (Dir).(2004). Les licences professionnelles ? Quelle acception de la « professionnalisation » à l'université ? *Relief*. 5, rapports du CEREQ, juin.
- MUSSELIN, C. (2001). La longue marche des universités françaises. PUF, Sciences sociales et sociétés, 218 p.
- VASCONCELLOS, M. (2006). L'enseignement supérieur en France. La Découverte. Repères, 121p.
- VIE SOCIALE. (2003). Formation des acteurs du social. I- Enjeux et manœuvres.

Textes de référence

	<i>Ministère des Affaires Sociales</i>	<i>Ministère de l'Education Nationale</i>	
1970	Création de la Direction de l'action sociale		
1978	Arrêté du 14 novembre portant création du Diplôme Supérieur en Travail Social		
1982	Circulaire du 17 juin 1982 relative au diplôme supérieur en travail social		Il prévoit que la mise en place du DSTS s'articule avec les formations supérieures déjà existantes et notamment avec les maîtrises de sciences sociales conventionnées par le ministère de la solidarité nationale
1984	Accord DAS/DESUP		
1985	Circulaire du 25 avril relative au diplôme supérieur en travail social		
1998	Décret du 12 mars 1998 relatif au diplôme supérieur en travail social	Décret du 12 mars 1998 relatif au Diplôme Supérieur en travail social	Le décret est signé par les deux ministres de l'emploi et de la solidarité d'un côté et de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
1999		19 juin : déclaration de Bologne Arrêté du 17 novembre relatif à la licence professionnelle	Déclaration de Bologne relative à l'espace européen de l'enseignement supérieur
2000	Lettre de la DAS du 24 mars 2000 relative à la licence professionnelle.		
2006	Création du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)	LMD	
2007	Décret du 19 février relatif (...) au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.		Définit la qualification requise pour certaines catégories de directeurs : « être titulaire d'une certification de niveau I enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles »

